



George Stedman, CFA
Gestionnaire de portefeuille principal

RBC Dominion valeurs mobilières Inc.
1501 McGill College, Suite 2150
Montréal, QC, H3A 3M8
Tél: 514-840-7626
Fax: 514-840-7639
george.stedman@rbc.com
www.georgestedman.com

Troisième Trimestre 2013

En septembre, les marchés boursiers ont récupéré une partie de ce qu'ils avaient perdu en août et ont terminé le trimestre avec des gains modestes. Même les marchés obligataires ont réalisé de petits gains au moins en septembre. Cependant, il est facile d'être superstitieux à propos d'un mois d'octobre propice aux krachs (même si historiquement septembre a été le pire mois pour les marchés boursiers).

Au moment où j'écris ces lignes le 5 octobre, le gouvernement américain est fermé et on ne sait pas pour combien de temps. Je pourrais imaginer que l'épreuve de force budgétaire se poursuive peut-être juste au-delà de la limite statutaire de la dette qui sera atteinte entre le 17 octobre et la fin du mois. Mais il est inimaginable que le gouvernement puisse rester fermé longtemps. La situation est à l'opposé de celle à laquelle le président Roosevelt a été confronté en 1934 ; tout ce que nous avons à craindre, c'est qu'il n'y ait pas encore assez de peur. Le premier jour de la fermeture, la grande nouvelle semblait être que la caméra du bébé panda du zoo de Washington avait été éteinte parce que le personnel du zoo était considéré comme des travailleurs gouvernementaux non essentiels. Si la fermeture se poursuit encore longtemps, les choses vont devenir graves pour l'économie américaine et pour le monde. Un défaut de paiement pourrait être potentiellement catastrophique. Il semble toujours y avoir quelque chose qui m'inquiète. L'histoire ne s'arrête jamais, le monde continue de tourner. Une chose est un peu plus certaine : les impôts.

Vous trouverez ci-joint votre évaluation trimestrielle de portefeuille qui consolide tous vos comptes en un aperçu global de vos investissements. Vous recevez directement du siège social des relevés de compte qui détaillent, compte par compte, toutes les activités des comptes, comme les dividendes et les transactions. En tant que gestionnaire de portefeuille, je m'intéresse aux détails, mais aussi à votre situation d'investissement globale et aux impôts que vous devrez payer. Le régime fiscal nous aide à décider où nous voulons détenir quel type d'actif. Dans cette lettre, j'ai adopté le point de vue d'un contribuable canadien qui a différents types de comptes. Une réflexion similaire mais différente doit être appliquée aux autres juridictions et chaque situation est unique. Pour tous les cas, vous devriez consulter un fiscaliste.

Par exemple, en tant que résident du Canada, nous préférons fortement détenir des actions canadiennes versant des dividendes dans un compte imposable. Sinon, le crédit d'impôt pour dividendes canadiens est gaspillé et ce crédit d'impôt peut faire une différence substantielle. Le calcul, qui comprend une majoration des dividendes et un crédit d'impôt, est compliqué. Mais une façon de considérer la valeur d'un dividende canadien dans un compte imposable est de l'évaluer en termes d'« équivalent en intérêts ». En d'autres termes,

un contribuable qui se situe dans une tranche d'imposition supérieure au Québec devrait gagner 1,295 \$ de plus en intérêts pour égaler le revenu de dividendes canadien (1,323 \$ en Alberta). Autrement dit, 1 000 \$ de revenus de dividendes équivalent à 1 295 \$ de revenus d'intérêts après impôt. Le crédit d'impôt pour dividendes ajoute à l'attrait des actions privilégiées dans un compte imposable, mais vous ne les trouverez pas dans un REER (régime d'épargne enregistré) ou un CELI (compte d'épargne libre d'impôt).

Nous privilégions également les gains en capital dans un compte imposable, car pour les Canadiens, seulement la moitié d'un gain en capital est imposable. De plus, dans un compte imposable, les pertes en capital peuvent être déduites des gains en capital. Dans un compte enregistré, les pertes en capital sont perdues. Un gain en capital non réalisé constitue un excellent abri fiscal. C'est comme un prêt à intérêt du gouvernement. Détenir des actions dans un compte imposable à long terme permet de reporter l'impôt sur les gains en capital. Les gains en capital réalisés dans un compte enregistré, comme un REER ou un CELI, ne bénéficieraient pas de ce traitement fiscal favorable. En effet, le REER finirait par être converti en FRR et les retraits annuels obligatoires du FRR (fonds de revenu de retraite) seraient imposés comme un revenu ordinaire, comme un revenu d'emploi ou un revenu d'intérêt. Les personnes fortunées devraient y réfléchir à deux fois avant d'ajouter de l'argent à leur REER si elles sont prêtes à investir pour réaliser des gains en capital. Il n'y a bien sûr pas d'impôt sur les retraits d'un CELI.

Les revenus d'intérêt sont entièrement imposés, c'est pourquoi nous préférons les abriter dans un compte enregistré comme un REER ou un CELI. Même si nous aimons avoir des réserves dans un compte imposable, généralement en espèces ou en titres portant intérêt, les dividendes des sociétés américaines ne sont pas admissibles au crédit d'impôt pour dividendes canadien et sont imposés comme les revenus d'intérêts et les revenus d'emploi. Nous aimons bien protéger les dividendes des sociétés américaines de premier ordre dans un REER. Certaines sociétés américaines comme Berkshire Hathaway ne versent aucun dividende et sont détenues en raison de leur potentiel de gains en capital. Par conséquent, elles s'intègrent assez bien dans un compte imposable (bien que le statut de la société de Warren Buffet, en tant que grande société de premier ordre diversifiée, la rende par ailleurs bien adaptée à un compte enregistré).

Dans un compte imposable, la retenue à la source est appliquée sur les dividendes des sociétés américaines, mais les Canadiens reçoivent un crédit d'impôt pour cet impôt payé. Dans un REER, il n'y a pas de retenue à la source sur les dividendes d'une société américaine, car un REER canadien est reconnu par l'IRS comme un compte de retraite. Un CELI n'a pas cette reconnaissance de l'IRS. Dans un CELI, l'impôt est retenu sur les dividendes américains et aucun crédit d'impôt étranger compensatoire n'est accordé.

Les dividendes des sociétés étrangères, y compris les certificats américains de dépôt (ADR), sont soumis à divers niveaux de retenue à la source, selon le pays d'origine. Les dividendes des sociétés suisses, par exemple, sont soumis à un taux de retenue à la source de 30 %, c'est pourquoi nous n'aimons pas les détenir dans un REER.

Pour les clients dont la valeur nette approche les 5,2 millions de dollars, l'impôt sur les successions aux États-Unis est une préoccupation. Une stratégie pour y faire face consiste à détenir des actions de sociétés américaines dans un compte de société de portefeuille d'investissement.

Tout ce qui précède était bien sûr abstrait, destiné à illustrer le type de considérations que nous prenons en compte lorsque nous décidons où placer quel type d'investissement. J'ai utilisé l'exemple d'un contribuable canadien avec des actifs dans et hors des comptes enregistrés. Vous devriez consulter un conseiller fiscal professionnel avant d'envisager des stratégies fiscales spécifiques. Les rendements des investissements vont et viennent, les impôts peuvent être planifiés.

En grandissant, j'ai appris à éviter mon père au moment des impôts, car le sujet des impôts le rendait inhabituellement grincheux. C'est pourquoi j'ai pensé que j'écrirais sur le sujet sensible des impôts en octobre, et non en avril. Mon père se sentait privilégié et reconnaissant d'être un Canadien qui payait des impôts, mais au moment des impôts, il s'est demandé à quel point il devait être privilégié.

Je vous souhaite un joyeux Thanksgiving.

Sincèrement,

George Stedman, CFA
Gestionnaire de portefeuille principal
Veuillez nous rendre visite sur www.georgestedman.com

RBC Dominion valeurs mobilières Inc.* et Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. * Membre-Fonds canadien de protection des épargnants. RBC Dominion valeurs mobilières Inc. est une société membre de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de Banque Royale du Canada. ® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © RBC Dominion valeurs mobilières Inc. 2023. Tous droits réservés.